

2024-6576
2025-05-01
Container Label

GROUPE	3	INSECTICIDE
--------	---	-------------

RIPCORDER^{MC} 400 EC

INSECTICIDE POUR USAGE AGRICOLE

Concentré émulsifiable qui contient du cyperméthrine pour la suppression des insectes

PRINCIPE ACTIF : Cyperméthrine 407 grammes/litre

NO. D'ENREGISTREMENT 15738

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



DANGER

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN
DANGER, APPELLEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 800-454-2673

CONTENU NET : 1 Litre

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 5P9
1-877-371-2273

RIPCORDER est une marque déposée de BASF Agro B.V. Arnhem (NL), Zweigniederlassung
Freienbach, utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

2024-6576
2025-05-01

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion ou inhalé. Peut provoquer de graves irritations aux yeux. Cause une irritation de la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Éviter de respirer le brouillard résultant de la pulvérisation.

Porter une combinaison par-dessus un chandail à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter une protection pour les yeux (lunettes de sécurité ou visière de protection) lors du mélange et du remplissage. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application avec une cabine fermée. En plus de ce qui est mentionné ci-dessus, pour une application qui utilise une cabine ouverte avec un équipement de pulvérisation à jet porté, porter une protection pour les yeux (lunettes de sécurité ou visière de protection) et un chapeau résistant aux produits chimiques (casquette de type 'Sou'Wester', chapeau de pluie résistant aux produits chimiques ou à larges rebords imperméables et un capuchon avec une protection suffisante pour le cou). Pour l'application du produit au moyen d'un équipement de pulvérisation pneumatique/nébulisateur manuel, porter une combinaison résistante aux produits chimiques avec un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures résistantes aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides. Se laver soigneusement après l'emploi, et avant de manger ou de fumer.

Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour l'application et des réglages de l'équipement de pulvérisation.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes

2024-6576
2025-05-01

au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons et les bandes de végétation filtrantes indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en floraison. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion* dans le site Web Canada.ca (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi propre à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Dans le cas des applications sur les cultures qui attirent fortement les insectes pollinisateurs [canola, colza, tournesol, pommes, sous-groupe de cultures 12-09 des fruits à noyaux, poires, onagre, sous-groupe de cultures 13-07B des petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium*, sous-groupe de cultures 13-07A des mûres et framboises, petits fruits de type nain, sauf les raisins et les fraises] ou si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques : NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Dans le cas de l'application sur toutes les autres cultures attirantes pour les insectes pollinisateurs [fraises, raisins, maïs, pommes de terre, tabac, tomate, jachères d'été, bords des routes, tournières] : Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Toxique pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, tels que les haies et les terrains boisés.

2024-6576
2025-05-01

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire le risque de contamination des organismes aquatiques par le ruissellement, il faut respecter l'aménagement d'une bande de végétation filtrante (d'une largeur minimale de 10 m) séparant la lisière du champ et les habitats aquatiques en aval et adjacents, comme prescrit sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant original durant l'entreposage. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Garder loin du feu, d'une flamme nue, des ampoules ou de toute autre source de chaleur.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2024-6576
2025-05-01
Booklet

GROUPE	3	INSECTICIDE
--------	----------	-------------

RIPCORD^{MC} 400 EC

INSECTICIDE POUR USAGE AGRICOLE

Concentré émulsifiable qui contient du cyperméthrine pour la suppression des insectes

PRINCIPE ACTIF : Cyperméthrine 407 grammes/litre

NO. D'ENREGISTREMENT 15738

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



DANGER

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN
DANGER, APPELLEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 800-454-2673

CONTENU NET : 1 Litre

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 5P9
1-877-371-2273

RIPCORD est une marque déposée de BASF Agro B.V. Arnhem (NL), Zweigniederlassung
Freienbach, utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

2024-6576
2025-05-01

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion ou inhalé. Peut provoquer de graves irritations aux yeux. Cause une irritation de la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Éviter de respirer le brouillard résultant de la pulvérisation.

Porter une combinaison par-dessus un chandail à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter une protection pour les yeux (lunettes de sécurité ou visière de protection) lors du mélange et du remplissage. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application avec une cabine fermée. En plus de ce qui est mentionné ci-dessus, pour une application qui utilise une cabine ouverte avec un équipement de pulvérisation à jet porté, porter une protection pour les yeux (lunettes de sécurité ou visière de protection) et un chapeau résistant aux produits chimiques (casquette de type 'Sou'Wester', chapeau de pluie résistant aux produits chimiques ou à larges rebords imperméables et un capuchon avec une protection suffisante pour le cou). Pour l'application du produit au moyen d'un équipement de pulvérisation pneumatique/nébulisateur manuel, porter une combinaison résistante aux produits chimiques avec un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures résistantes aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides. Se laver soigneusement après l'emploi, et avant de manger ou de fumer.

Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour l'application et des réglages de l'équipement de pulvérisation.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ATTENTION : Sauf indication contraire, ne **pas** laisser paître le bétail dans la zone traitée et ne pas couper pour le foin; il n'y a pas des données suffisantes pour appuyer cet emploi.

APPLICATION AÉRIENNE

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont

2024-6576
2025-05-01

indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistantes aux produits chimiques et une protection pour les yeux (des lunettes ou une visière) durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mise en garde propre au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371- 2273. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Appliquer la dose recommandée dans un volume minimal de 11 à 22 litres d'eau par hectare.

PREMIERS SOINS

2024-6576
2025-05-01

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons et les bandes de végétation filtrantes indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en floraison. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion* dans le site Web Canada.ca (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi propre à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

2024-6576
2025-05-01

Dans le cas des applications sur les cultures qui attirent fortement les insectes pollinisateurs [canola, colza, tournesol, pommes, sous-groupe de cultures 12-09 des fruits à noyaux, poires, onagre, sous-groupe de cultures 13-07B des petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium*, sous-groupe de cultures 13-07A des mûres et framboises, petits fruits de type nain, sauf les raisins et les fraises] ou si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques : NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Dans le cas de l'application sur toutes les autres cultures attirantes pour les insectes pollinisateurs [fraises, raisins, maïs, pommes de terre, tabac, tomate, jachères d'été, bords des routes, tournières] : Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Toxique pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, tels que les haies et les terrains boisés.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire le risque de contamination des organismes aquatiques par le ruissellement, il faut respecter l'aménagement d'une bande de végétation filtrante (d'une largeur minimale de 10 m) séparant la lisière du champ et les habitats aquatiques en aval et adjacents, comme prescrit sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant original durant l'entreposage. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Garder loin du feu, d'une flamme nue, des ampoules ou de toute autre source de chaleur.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

2024-6576
2025-05-01

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2024-6576
2025-05-01

INTRODUCTION

RIPCORDER 400 EC Insecticide pour usage agricole est un insecticide pyréthrianoïde synthétique très efficace ne présentant qu'une faible toxicité pour les mammifères. Il agit par contact ou par ingestion et est recommandé pour supprimer de nombreux insectes s'attaquant aux fruits, aux légumes, aux cultures de plein champ et aux cultures de tabac.

Rotation des cultures : Pour les semis de cultures en rotation, 30 jours doivent s'être écoulés depuis la dernière application, sauf si la cyperméthrine est homologuée pour utilisation sur la nouvelle culture (indiquée sur l'étiquette). Dans le cas de toutes les cultures non indiquées sur l'étiquette, il faut respecter un délai d'attente de 30 jours avant la plantation.

À l'exception du raisin (tel qu'énuméré sur cette étiquette), respecter l'intervalle de réentrée prescrit de 12 heures pour toutes les activités et pour toutes les cultures.

CULTURES DE PLEIN CHAMP

MODE D'EMPLOI

Pour supprimer sauterelles et altises, appliquer au moins 110 litres d'eau par hectare, à une pression de 250 à 300 kPa.

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Blé Orge Jachères Bords des routes Tournières	Sauterelles	50 à 70 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter de 14,3 à 20 hectares) Utiliser les doses les moins élevées pour les petites sauterelles (5 mm) ou lorsque le sol est frais (15 à 20°C)	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leur présence. Répéter le traitement au besoin. Appliquer la dose maximale dans le cas de sauterelles plus grosses ou de forte infestation.
Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			
Canola	Sauterelles	50 à 70 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter de 14,3 à 20 hectares) Utiliser les doses les moins élevées pour les petites sauterelles (5 mm) ou lorsque le sol est frais (15 à 20°C)	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leur présence. Répéter le traitement au besoin. Appliquer la dose maximale dans le cas de sauterelles plus grosses ou de forte infestation.
Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			
Les recherches démontrent clairement que l'effet de RIPCORDER 400 EC Insecticide pour usage agricole est inversement lié à la température. Ainsi, son effet sur les sauterelles diminue à mesure qu'augmente la température du sol.			

2024-6576
2025-05-01

Sauterelles

Appliquer le produit aux premiers stade de développement des insectes, jusqu'à la quatrième mue (environ 15 mm et avant le développement des ailes).

Température

Éviter d'appliquer le produit lorsque la température est supérieure à 25°C. S'il fait plus de 25°C, remettre la pulvérisation au soir.

La température atteint souvent un point critique après le 10 juin, dans le cas de sols sableux légers, et après le 15 juin, dans le cas de sols argileux lourds.

Il faut cesser d'utiliser RIPCORDER 400 EC Insecticide pour usage agricole pour supprimer les sauterelles si des températures élevées persistent de 2 à 4 jours.

Note : Les directives ci-dessus ne concernent que les sauterelles. La température ambiante n'influe pas sur l'efficacité de RIPCORDER 400 EC Insecticide pour usage agricole à supprimer d'autres insectes.

Ne pas appliquer dans les 30 jours qui précèdent la récolte du blé.

Ne pas appliquer dans les 45 jours qui précèdent la récolte de l'orge.

Ne pas appliquer dans les 30 jours qui précèdent la récolte du canola.

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Canola	Altises	50 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter 20 hectares)	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leur présence. Répéter le traitement au besoin. Appliquer au moins 110 litres d'eau par hectare.
Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Ne pas appliquer dans les 30 jours qui précèdent la récolte. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			
Canola	Légionnaire bertha	70 mL/ha pour application <u>au sol</u> (une bouteille d'un litre suffit à traiter 14,3 hectares) 90 mL/ha pour application <u>aérienne</u>	<u>APPLICATION AÉRIENNE OU AU SOL</u> Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leur présence, ou suivre les recommandations gouvernementales. Pour l'application <u>au sol</u> , utiliser au moins 110 litres d'eau par hectare. Répéter le traitement au besoin. Pour l'application <u>aérienne</u> , appliquer 11 à 22 L d'eau par hectare à raison d'un seul traitement par année. Suivre les "Directives pour application aérienne".
Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Ne pas appliquer dans les 30 jours qui précèdent la récolte. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			
Tournesol	Chrysomèle du tournesol Charançon de la graine du tournesol	70 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter 14,3 hectares)	<u>APPLICATION AU SOL OU AÉRIENNE</u> Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leur présence. Pour l'application <u>au sol</u> , utiliser au moins 110 litres d'eau par hectare. Un deuxième traitement peut s'avérer nécessaire au bout de 5 jours. Pour l'application <u>aérienne</u> , appliquer 11 à 22 L d'eau à raison d'un seul traitement par

2024-6576
2025-05-01

			année. Suivre les "Directives pour application aérienne".
Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Ne pas appliquer dans les 70 jours qui précèdent la récolte. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			

CULTURE	VOLUME DE PULVÉRISATION (Litres/ha)	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS	INTERVALLE MINIMAL ENTRE LES APPLICATIONS (nombre de jours)
Blé	110	3	7
Orge	110	3	7
Jachères d'été, tournières	110	3	7
Bords de routes	110	3	7
Canola	100 à 500	3	7
Tournesol	100 à 120	2	5

CULTURES LÉGUMIÈRES

MODE D'EMPLOI

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Maïs	Pyrale du maïs Ver de l'épi du maïs	175 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter 5,7 hectares)	<p><u>APPLICATION AU SOL</u> Pour supprimer la pyrale du maïs, appliquer lorsque les oeufs commencent à éclore mais pas plus tard qu'à l'apparition des premiers dégâts sur les feuilles. Pour les pyrales d'une deuxième génération dans une culture avancée, appliquer avant l'apparition des panicules. Pour supprimer le ver de l'épi du maïs, diriger les buses de manière à bien couvrir l'épi et les soies. Appliquer de 300 à 500 L d'eau par hectare. Suivre les recommandations provinciales quant à la période d'application et au nombre de traitements. Ne pas faire plus de 3 applications au sol par année.</p> <p><u>APPLICATION AÉRIENNE</u> Au besoin, faire deux applications aériennes en utilisant 11 à 22 litres d'eau par hectare. Suivre les "Directives pour application aérienne".</p>
Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Ne pas appliquer dans les 5 jours qui précèdent la récolte. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			

2024-6576
2025-05-01

Asperges	Criocère de l'asperge	86 mL/ha	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> Appliquer RIPCORDER 400 EC Insecticide pour usage agricole sur les pointes et les feuilles dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin.
Ne pas appliquer dans la journée qui précède la récolte.			
Céleri	Cicadelles de la pomme de terre	86 mL/ha	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> Appliquer RIPCORDER 400 EC Insecticide pour usage agricole dans 500 L d'eau par hectare dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin jusqu'à un maximum de 3 applications par saison.
Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			
CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Cultures de crucifères (tel que le chou, le chou-fleur, le brocoli et le chou de Bruxelles)	Piéride du chou Fausse-arpenteuse du chou Larve de la fausse-teigne des crucifères Altises Thrips	87,5 à 125 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter 8 à 11,4 hectares)	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leur présence. Répéter le traitement tous les 10 à 14 jours, au besoin (maximum de 3 traitements par saison). Pour la suppression des chenilles, appliquer la dose la plus élevée si les larves sont grosses (plus de 2 cm). Appliquer de 300 à 500 L d'eau par hectare. NE PAS utiliser en sols de terre noire.
Ne pas appliquer dans les 3 jours qui précèdent la récolte. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			
Carottes	Mouche de la carotte	175 mL/ha	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> Pour la suppression de la mouche de la carotte, appliquer 175 mL de produit par hectare dans 550 L d'eau lorsque le dépistage des insectes indique que le seuil de traitement est dépassé ou selon les recommandations fournies par le service de renseignements agricoles local spécialisé au niveau de la gestion des insectes. Ne pas faire plus de 3 applications au sol par année.
Ne pas appliquer dans les 35 jours qui précèdent la récolte. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			
Laitue	Cicadelle de l'aster	125 mL/ha	Pour supprimer la cicadelle de l'aster (vecteur de la jaunisse de l'aster), faire jusqu'à 4 traitements de RIPCORDER 400 EC Insecticide pour usage agricole à intervalles de 7 à 14 jours, en commençant dès l'apparition des insectes ou les premiers signes de leur présence.
Ne pas appliquer dans les 14 jours qui précèdent la récolte. NE PAS UTILISER EN SERRE. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			

2024-6576
2025-05-01

CULTURES	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Oignons Oignons en andain	Mouche de l'oignon Thrips	175 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter 5,7 hectares)	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> Pour supprimer les mouches après application d'un produit granuleux. Appliquer RIPCORDER 400 EC Insecticide pour usage agricole tous les 7 à 10 jours, au besoin (maximum de 3 traitements par saison). Appliquer au moins 110 L d'eau par hectare. Certaines régions disposent de programmes provinciaux de dépistage pour aider les agriculteurs à déterminer les périodes d'application appropriées. Pour les thrips – traiter à des intervalles de 10 jours, en suivant les conseils des autorités agricoles locales, jusqu'à 3 applications par saison.
Ne pas appliquer dans les 3 jours qui précèdent la récolte (ramassage dans les champs). Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			
Pommes de terre	Doryphore de la pomme de terre Altises Cicadelles Punaise terne	62,5 à 125 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter 8 à 16 hectares) 125 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter 8 hectares)	<u>APPLICATION AU SOL</u> Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leurs présences. Répéter le traitement tous les 10 à 12 jours, au besoin. Appliquer la dose la plus élevée en cas d'infestation grave et pour supprimer la punaise terne. Appliquer de 300 à 500 L d'eau par hectare. <u>APPLICATION AÉRIENNE</u> Au besoin, faire deux applications aériennes en utilisant 11 à 22 L d'eau par hectare. Suivre les "Directives pour application aérienne".
Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			
Rutabagas et Navet (véritable)	Altise des crucifères	123 mL/ha (une bouteille de 1 litre traite 8 hectares)	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> Appliquer dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin.
Ne pas appliquer dans les 21 jours qui précèdent la récolte. Les racines et les fanes peuvent être données en nourriture aux vaches laitières en lactation si l'on a observé le délai prescrit entre le dernier traitement et la récolte.			
Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF Agricultural Solutions Canada Inc. ("BASF") dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une			

2024-6576
2025-05-01

CULTURES	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.			
Rutabagas et Navet (véritable) (Colombie-Britannique seulement)	Répression de Mouche du chou (<i>Delia radicum</i>)	123 mL/ha (une bouteille de 1 litre traite 8 hectares)	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> Pour la Répression de Mouche du chou, la synchronisation des applications devraient se baser sur la présence d'insecte adulte nuisible (mouches) tel que déterminé par un dépistage local (pièges jaunes collants). L'emploi de ce produit devrait être accompagné parallèlement à un programme en vigueur de lutte intégrée aux insectes nuisibles appuyé par des spécialistes provinciaux en Colombie Britannique.
<p>Appliquer à tous les 7 à 10 jours lorsque nécessaire et jusqu'à 4 applications par culture par année.</p> <p>Utilisez un volume suffisant d'eau pour un recouvrement complet, 100 à 550 L/ha pour un pulvérisateur terrestre. Ne pas appliquer dans les 21 jours qui précèdent la récolte. Les racines et les fanes peuvent être données en nourriture aux vaches laitières en lactation si l'on a observé le délai prescrit entre le dernier traitement et la récolte.</p> <p>Ne pas permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.</p>			

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Tomates	Doryphore de la pomme de terre Altises de la pomme de terre Cicadelles de la pomme de terre	85 mL/ha	Appliquer dès l'apparition des insectes et des dégâts. Répéter au besoin.
<p>NE PAS UTILISER EN SERRE.</p> <p>Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 3 jours qui précèdent la récolte. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.</p>			
Oenothères	Charançons des graines Punaises ternes et <i>Microlepidoptera</i> spp.	175 mL/ha (une bouteille de 1 litre traite 5,7 hectares)	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> Appliquer à intervalles de 2 à 3 semaines quand les populations d'insectes atteignent un niveau économique (important). Appliquer un maximum de 3 fois par année. Appliquer 300 L d'eau par hectare.
<p>Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.</p>			

2024-6576
2025-05-01

Jeunes plants de conifères (pépinières)	Punaise terne (<i>Lygus</i> spp.)	172 mL/ha	Appliquer dans assez d'eau pour assurer une bonne couverture. Ne pas appliquer plus de 3 fois par saison. NE PAS EMPLOYER EN SERRE. Ne pas appliquer au moyen d'un pulvérisateur à dos. Ne pas appliquer avant l'éclaircissage.
---	------------------------------------	-----------	--

CULTURE	VOLUME DE PULVÉRISATION (Litres/ha)	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS	INTERVALLE MINIMAL ENTRE LES APPLICATIONS (nombre de jours)
Maïs	300 à 500	3	7
Asperge	100 à 500	3	7
Céleri	500	3	7
Légume de genre <i>Brassica</i> (tels que le chou pommé, le chou-fleur, le brocoli et le chou de Bruxelles)	100 à 500	3	14
Rutabaga et radis	100 à 500	3	7
Tomate	100 à 500	3	7
Jeunes plants de conifères (pépinières)	100 à 500	3	7
Pommes de terre	200 à 500	2	10
Carotte	550	3	7
Laitue	100 à 500	4	7
Oignons	100 à 500	3	7

TABAC

MODE D'EMPLOI

Application au sol seulement

Pour supprimer le ver-gris moissonneur et le ver-gris blanc dans les cultures de tabac, appliquer RIPCORDER 400 EC Insecticide pour usage agricole dans 200 - 500 L d'eau par hectare, à une pression de 175 à 300 kPa.

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Cultures intercalaires	Ver-gris**	Faire une seule application à raison de 90 mL/ha (un litre suffit à traiter 11,1 hectares)	Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer par une soirée chaude environ 5 jours avant le labour.

2024-6576
2025-05-01

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Traitement avant le repiquage	Ver-gris**	Lorsque le taux d'humidité du sol est normal, faire une seule application à raison de 175 mL/ha (un litre suffit à traiter 5,7 hectares) Lorsque le sol est très sec, faire une seule application à raison de 350 mL/ha (un litre suffit à traiter 2,9 hectares)	Pulvériser par temps chaud et humide au moins 5 jours avant le repiquage. Ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours suivant le traitement, le mélange du produit avec le sol ayant pour effet d'annuler l'efficacité.
Traitement après le repiquage	Ver-gris**	Faire une seule application sur les plants repiqués à raison de 175 mL/ha	Traiter dès l'apparition du ver-gris.
Traitement en serre	Ver-gris** des serres	Appliquer 3 mL dans 15 L d'eau	Pour supprimer le ver-gris qui se nourrit des semis, traiter une fois à raison de 3 mL de RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole par 15 L d'eau sur 100 m ² . Ne pas appliquer à l'aide d'un brumisateur ou d'un nébulisateur manuel.
Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.			
Ne pas appliquer dans les 60 jours qui précèdent la récolte. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			
Les applications au champ devraient se faire sur les rangs de garde et dans une bande de 15 m à proximité des cultures de couverture.			

CULTURE	VOLUME DE PULVÉRISATION (Litres/ha)	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS	INTERVALLE MINIMAL ENTRE LES APPLICATIONS (nombre de jours)
Tabac - Traitement après le repiquage	150 à 300	2	7

REMARQUES RELATIVES AU TRAITEMENT DU TABAC

** RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole n'est pas très efficace contre le ver-gris qui ne monte pas se nourrir à la surface du sol, comme, par exemple, le ver-gris arénicole. Ce type de ver n'est habituellement supprimé que lorsqu'il a déjà causé des dommages.

Ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours suivant le traitement.

SUPPRESSION DES VER-GRIS DANS D'AUTRES CULTURES

MODE D'EMPLOI

2024-6576
2025-05-01

Application au sol seulement

Appliquer 200 à 500 L d'eau par hectare, à une pression de 175 à 300 kPa.

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Semis de laitue, carottes Oignons Cultures de crucifères (tel que le chou, le chou-fleur, le brocoli et le chou de Bruxelles) Blé Orge	Ver-gris: noir, blanc, moissonneur, à dos rouge, orthogonal, légionnaire grise	Appliquer 175 mL/ha dès l'apparition des vers-gris ou dès les premiers signes de leur présence (un litre suffit à traiter 5,7 hectares)	Pulvériser par temps chaud et humide et ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours suivant le traitement. On peut pulvériser aux abords des cultures voisines en veillant toutefois à ce que le brouillard de pulvérisation ne dérive pas sur les cultures mêmes.
Ne pas appliquer dans les 21 jours qui précèdent la récolte. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			
Pommes de terre Maïs	Ver-gris: noir, blanc, moissonneur, à dos rouge, orthogonal, légionnaire grise	Appliquer 175 mL/ha dès l'apparition des vers-gris ou dès les premiers signes de leur présence (un litre suffit à traiter 5,7 hectares)	Pulvériser par temps chaud et humide et ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours suivant le traitement. On peut pulvériser aux abords des cultures voisines en veillant toutefois à ce que le brouillard de pulvérisation ne dérive pas sur les cultures mêmes.
Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Ne pas appliquer dans les 21 jours qui précèdent la récolte. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			
Pommes de terre	Ver-gris panaché (grim pant)	Appliquer 175 mL/ha (un litre suffit à traiter 5,7 hectares)	Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leur présence. S'assurer d'une bonne pénétration dans le feuillage dense.
Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			

Note : RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole ne supprime que les vers-gris grim pants ou les vers-gris qui montent se nourrir à la surface.

CULTURE	VOLUME DE PULVÉRISATION (Litres/ha)	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS	INTERVALLE MINIMAL ENTRE LES APPLICATIONS (nombre de jours)
Blé	200 à 500	1	N/A
Orge	200 à 500	1	N/A
Semis de la maïs	200 à 500	1	N/A

2024-6576
2025-05-01

Semis de carotte	200 à 500	3	7
Légume de genre <i>Brassica</i> (tels que le chou pommé, le chou-fleur, le brocoli et le chou de Bruxelles)	200 à 500	1	N/A
Pomme de terre	200 à 500	2	10
Laitue	200 à 500	3	7

CULTURES FRUITIÈRES

MODE D'EMPLOI

Application au sol seulement

Dans les vergers. RIPCORDER 400 EC Insecticide pour usage agricole peut être appliqué 2 à 3 fois par saison. Consulter les calendriers provinciaux pour connaître les périodes de pulvérisation.

Note : Ce produit est toxique pour les acariens ainsi que pour les autres arthropodes prédateurs utiles. Utiliser avec prudence dans les vergers où un programme de lutte intégrée est en vigueur.

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Pommes	Mineuse des feuilles	250 mL/ha (75 mL/ 1 000 L d'eau)	Première génération: Adultes - Traiter dès qu'ils apparaissent au stade du pré-bouton rose ou au stade de bouton rose. Génération ultérieure: Adultes - Traiter dès l'apparition des mineuses sur les feuilles et lorsque abondent les papillons nocturnes.
	Tordeuses pâle du pommier Pique-bouton du pommier	250 mL/ha (75 mL/ 1 000 L d'eau)	Traiter dès l'apparition des chenilles ou dès les premiers signes de leur présence.
	Arpenteuse tardive (Nouvelle-Écosse seulement)	125-250 mL/ha (37,5 à 75 mL/ 1 000 L d'eau) <u>OU</u> 12,5 mL/ha de RIPCORDER 400 EC Insecticide pour usage agricole (4 mL/1 000 L d'eau) + 560 g/ha de DIPEL WP (180 g/ 1 000 L d'eau)	Traiter au stade du pré-bouton rose ou au stade du bouton rose. <u>UNE SEULE APPLICATION PAR AN</u> Appliquer avant la floraison, du stade du débourrement avancé (1,3 cm) à celui du bouton rose, en utilisant un pulvérisateur à air comprimé. Ce mélange en réservoir demande également un agent de fixation ou de mouillage pour assurer un traitement uniforme du feuillage avec DIPEL. <u>NOTE : CE MÉLANGE EN RÉSERVOIR SERT À SUPPRIMER L'ARPEUTEUSE TARDIVE EN NOUVELLE-ÉCOSSE SEULEMENT.</u>
	Noctuelles des fruits verts	250 mL/ha (75 mL/ 1 000 L d'eau)	Traiter au stade du bouton rose ou au stade du calice.
	Punaise terne	250 mL/ha (75 mL/ 1 000 L d'eau)	Traiter au stade de préfloraison et/ou au stade du calice.

2024-6576
2025-05-01

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
	Charançon de la prune Punaise de la molène Punaise brune du pommier Cicadelle blanche du pommier Cécidomyie du pommier	250 mL/ha (75 mL/1 000 L d'eau)	Traiter, au besoin, au stade du calice.
Pommes (suite)	Carpocapse de la pomme et la mouche de la pomme	250 mL/ha (75 mL/1 000 L d'eau)	Traiter au besoin. Consulter les périodes recommandées par le gouvernement pour pulvériser.
Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte. Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			
Pêches et nectarines	Tordeuse orientale du pêcher Punaise terne Punaise du chêne	175 mL/ha (52,5 mL/1 000 L d'eau)	Appliquer au taux de 175 mL/ha avec 550 L d'eau par hectare. Ne pas faire plus de deux applications par saison.
Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte. Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			
Poires	Psylle du poirier (adultes survivant à l'hiver) (C.-B. seulement)	250 mL/ha (75 mL/1 000 L d'eau)	Commencer le traitement lorsque les insectes survivant à l'hiver sont le plus nombreux, généralement entre le stade de la pointe argent et celui de la pointe verte du bouton. <u>Nymphes et adultes</u> Suivre les recommandations du calendrier. Traiter dès leur apparition. RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole ne supprime pas le psylle du poirier lorsque celui-ci est au stade de la carapace.
	Psylle du poirier, nymphes et adultes (Est du Canada)	175 mL/ha (52,5 mL/1 000 L d'eau)	Suivre le calendrier des traitements dès l'apparition des insectes.
	Charançon de la prune, noctuelle des fruits verts, punaises terne et tordeuses.	250 mL/ha (75 mL/1 000 L d'eau)	Traiter au besoin en suivant les recommandations provinciales
	Carpocapse de la pomme	250 mL/ha (75 mL/1 000 L d'eau)	Traiter au besoin. Consulter les recommandations provinciales pour les périodes de pulvérisation.
Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte. Ne pas faire plus de deux traitements par saison à cause de la possibilité d'une prolifération de mites. Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.			
Fraises	Punaise terne	250 mL/ha (un litre suffit à traiter 4 hectares)	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> Traiter au début de la floraison (environ 10% de fleurs) et répéter au bout de 10 à 12 jours à la fin de la floraison. Appliquer de 300 à 500 L d'eau par hectare.
	Anthronome de la fleur de fraisier	175 mL/ha (un litre suffit à traiter 5,7 hectares)	

2024-6576
2025-05-01

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
	Cercopse des prés	175 mL/(une bouteille d'un volume de 1 litre traite 5,7 hectares)	Appliquer dès que les premiers boutons montrent du blanc. Ne pas appliquer plus que 3 fois pendant la saison.
Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte. Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si les applications doivent être effectuées pendant la période de floraison des cultures, limitez les applications au soir lorsque la plupart des abeilles ne butinent pas. Lorsque vous utilisez des abeilles gérées pour des services de pollinisation, NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures. Ne pas autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant un délai de sécurité de 12 heures.			
Raisins	Coccinelle asiatique multicolore	150 mL/ha	APPLICATION AU SOL SEULEMENT (pulvérisation foliaire à l'aide d'équipement à jet porté) Appliquer dans au moins 400 litres d'eau par hectare. S'assurer que le volume d'eau utilisé est suffisant afin de bien recouvrir le feuillage des vignes. Appliquer avant la récolte lorsque le seuil de traitement est atteint, tel que déterminé par un dépistage local. Consulter les calendriers de pulvérisation ou des spécialistes locaux provinciaux pour connaître les périodes de pulvérisation. Répéter au besoin.
	Guêpes jaunes		
	Activité après l'application		Délai de sécurité
	Incision annulaire		7 jours
	Écrimage-rognage		7 jours
Toutes les autres activités		12 heures	
NE PAS UTILISER SUR LES RAISINS DE TABLE. Pour la récolte manuelle, un maximum de 2 applications sont autorisées en respectant un délai de 7 jours avant la récolte. Pour la récolte mécanique, un maximum de 3 applications sont autorisées en respectant un délai de 2 jours avant la récolte. Toutes les variétés de raisins n'ont pas été testées. Un petit secteur devrait être traité avant d'employer ce produit sur une grande échelle. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.			

CULTURE	VOLUME DE PULVÉRISATION (Litres/ha)	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS	INTERVALLE MINIMAL ENTRE LES APPLICATIONS (nombre de jours)
Pommes	3333 (pulvérisations qui sont diluées)	3	7
Raisins - Ne pas utiliser sur les raisins de table. Pour la récolte manuelle	400 ou plus	2	7
Raisins (Ne pas utiliser sur les raisins de table) – Pour la récolte mécanique	400 ou plus	3	7
Raisins	100 à 500	3	7
Pêche	550 (Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique)	2	7

2024-6576
2025-05-01

CULTURE	VOLUME DE PULVÉRISATION (Litres/ha)	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS	INTERVALLE MINIMAL ENTRE LES APPLICATIONS (nombre de jours)
	3333 (Pour les solutions de pulvérisation diluées)		
Nectarine	550 (Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique) 3333 (Pour les solutions de pulvérisation diluées)	2	7
Poire	3333 (Pour les solutions de pulvérisation diluées)	2	7
Fraise	300 à 500	3	7

<p>Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.</p>			
Petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> (sous-groupe de cultures 13-07B*)	Drosophile à ailes tachetées (<i>Drosophila suzukii</i>)	150 à 175 mL/ha	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT. NE PAS appliquer par voie aérienne. Le calendrier de traitement doit être fondé sur la présence d'insectes adultes (mouches) tel que déterminé par un dépistage local. Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.
Allouer un intervalle d'au moins 7 jours entre les traitements. Ne pas faire plus de deux traitements. Utiliser une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture complète et uniforme. Respecter un délai d'attente de 2 jours avant la récolte. Il est recommandé d'utiliser RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole contre la drosophile à ailes tachetées dans le cadre d'un programme de lutte intégrée. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture.			
*Sous-groupe de cultures 13-07B : Airelle rouge (<i>Vaccinium vitis-idaea</i>), amélanche (<i>Amelanchier</i> spp.), argouse (<i>Hippophae rhamnoides</i>), aronie (<i>Aronia</i> spp.), baie de gaylussaquier (<i>Gaylussacia</i> spp.), baie de salal (<i>Gaultheria shallon</i>), baie de sureau (<i>Sambucus</i> spp.), baie d'épine-vinette commune (<i>Berberis vulgaris</i>), bleuet en corymbe (<i>Vaccinium</i> spp.), bleuet nain (<i>Vaccinium angustifolium</i>), camerise (<i>Lonicera caerulea</i> var. <i>emphylocalyx</i>), casseille (<i>Ribes x nidigrolaria</i>), cassis noir (<i>Ribes nigrum</i>), gadelle indigène (<i>Acrotriche depressa</i>), gadelle odorante (<i>Ribes aureum</i>), gadelle rouge (<i>Ribes rubrum</i>), goyave du Chili (<i>Myrtus ugni</i>), groseille à maquereau (<i>Ribes</i> spp.), pimbina (<i>Viburnum opulus</i> var. <i>americanum</i>), cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.			

2024-6576
2025-05-01

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Cerises (sous-groupe de cultures 12-09A*)	Guêpe poliste (<i>Polistes dominulus</i>) Guêpes (<i>Vespula</i> spp.)	150 à 175 mL/ha	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT. NE PAS appliquer par voie aérienne. Pour la suppression de la guêpe poliste ou de la guêpe commune, les applications devraient être effectuées avant la récolte. Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.
Allouer un intervalle d'au moins 7 jours entre les traitements. Ne pas faire plus de deux traitements. Utiliser une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture complète et uniforme. Respecter un délai d'attente de 2 jours avant la récolte. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture.			
*Sous-groupe de cultures 12-09A : Cerise acide (<i>Prunus cerasus</i>), cerise de Nankin (<i>Prunus tomentosa</i>), cerise douce (<i>Prunus avium</i>), cerise noire du Mexique (<i>Prunus serotina</i> var. <i>salicifolia</i>), cerise tardive (<i>Prunus serotina</i>), cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.			
CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Fruits à noyaux (sous-groupe de cultures 12-09*)	Drosophile à ailes tachetées (<i>Drosophila suzukii</i>)	150 à 175 mL/ha	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT. NE PAS appliquer par voie aérienne. Le calendrier de traitement doit être fondé sur la présence d'insectes adultes (mouches) tel que déterminé par un dépistage local. Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.
Allouer un intervalle d'au moins 7 jours entre les traitements. Ne pas faire plus que deux traitements. Utiliser une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture complète et uniforme, un minimum de 200 L d'eau/ha. Respecter un délai d'attente de 2 jours avant la récolte. Il est recommandé d'utiliser RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole contre la drosophile à ailes tachetées dans le cadre d'un programme de lutte intégrée. Toxique pour les abeilles. ÉVITER d'appliquer pendant la période de floraison de la culture.			
*Cultures de groupe 12-09 : Abricot (<i>Prunus armeniaca</i>), Abricot du Japon (<i>Prunus mume</i>), Jujube (<i>Ziziphus jujuba</i>), Nectarine (<i>Prunus persica</i>), Pêche (<i>Prunus persica</i>), Prune (<i>Prunus domestica</i>), Prune d'Amérique (<i>Prunus americana</i>), Prune maritime (<i>Prunus maritima</i>), Prune noire du Canada (<i>Prunus nigra</i>), Prune myrobolan (<i>Prunus cerasifera</i>), Prune chickasaw (<i>Prunus angustifolia</i>), Prune de Damas (<i>Prunus domestica</i> spp. <i>insititia</i>), Prune japonaise (<i>Prunus salicina</i>), Prune Klamath (<i>Prunus subcordata</i>), Prune à pruneaux (<i>Prunus domestica</i>), Prucot (<i>Prunus armeniaca</i> x <i>P. domestica</i>), Prunelle (<i>Prunus spinosa</i>), Cerise noire du Mexique (<i>Prunus serotina</i> ssp. <i>capuli</i>), Cerise tardive (<i>Prunus serotina</i>), Cerise de Nankin (<i>Prunus tomentosa</i>), Cerise douce (<i>Prunus avium</i>), Cerise acide (<i>Prunus cerasus</i>) et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.			
Mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A*)	Drosophile à ailes tachetées (<i>Drosophila suzukii</i>)	150 à 175 mL/ha	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT. NE PAS appliquer par voie aérienne. Le calendrier de traitement doit être fondé sur la présence d'insectes adultes (mouches) tel que déterminé par un dépistage local.

2024-6576
2025-05-01

			Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.
Allouer un intervalle d'au moins 7 jours entre les traitements. Ne pas faire plus de trois traitements. Utiliser une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture complète et uniforme. Respecter un délai d'attente de 2 jours avant la récolte. Il est recommandé d'utiliser RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole contre la drosophile à ailes tachetées dans le cadre d'un programme de lutte intégrée. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture.			
*Sous-groupe de cultures 13-07A : Mûre (<i>Rubus eubatus</i> , y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que bingleberry, black satin berry, boysenberry, Cherokee blackberry, Chesterberry, Cheyenne blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, Himalayaberry, hullberry, Lavacaberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, nectarberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry et youngberry), Mûre de Logan (<i>Rubus loganobaccus</i>), Framboise, noire et rouge (<i>Rubus occidentalis</i> , <i>R. strigosus</i> et <i>R. idaeus</i>), Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.			
CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Petits fruits de plantes naines* (sauf les bleuet nain)	Drosophile à ailes tachetées (<i>Drosophila suzukii</i>)	150 à 175 mL/ha	APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT. NE PAS appliquer par voie aérienne. Le calendrier de traitement doit être fondé sur la présence d'insectes adultes (mouches) tel que déterminé par un dépistage local. Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.
Allouer un intervalle d'au moins 7 jours entre les traitements. Ne pas faire plus de trois traitements par cultures par année. Utiliser une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture complète et uniforme. Respecter un délai d'attente de 2 jours avant la récolte. Il est recommandé d'utiliser Ripcord 400 EC Insecticide pour usage agricole contre la drosophile à ailes tachetées dans le cadre d'un programme de lutte intégrée. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture.			
*Petits fruits de plantes naines : Raisin d'ours (<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>), Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), Chicouté (<i>Rubus chamaemorus</i>), Canneberge (<i>Vaccinium macrocarpon</i>), Airelle rouge (<i>Vaccinium vitis-idaea</i>), Fruit de kunzea (<i>Kunzea pomifera</i>), Pain de perdrix (<i>Mitchella repens</i>), Fraise (<i>Fragaria x ananassa</i>), Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.			

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ou les sources d'approvisionnement en eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles sous la rubrique Mises en garde environnementales.

Bandes de végétation filtrantes

2024-6576
2025-05-01

Il faut aménager et maintenir une bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres. La bande de végétation filtrante doit être située entre le bord du champ et le champ voisin, en aval des habitats aquatiques afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques provenant du ruissellement. Les habitats aquatiques comprennent sans s'y limiter, les lacs, les réservoirs, les rivières, les cours d'eau permanents, les marais ou les étangs naturels et les estuaires.

La bande de végétation filtrante doit être composée d'herbes et peut contenir des arbustes, des arbres et d'autres plantes. On peut consulter d'autres renseignements dans les pages Web sur les mesures d'atténuation des risques environnementaux de l'ARLA.

Il faut respecter tant la bande de végétation filtrante que les zones tampons contre la dérive de pulvérisation.

Zones tampons contre la dérive de pulvérisation

Les zones tampons contre la dérive de pulvérisation visent à protéger les habitats terrestres et aquatiques contre la dérive de pulvérisation. Ces zones tampons sont une exigence distincte de celle concernant les bandes de végétation filtrantes qui vise à atténuer les risques dus au ruissellement.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par temps calme ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes d'un calibre inférieur à la classification "gouttelettes moyennes" de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer par temps calme ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet directement au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans les sites de traitement (vitesse mesurée à l'extérieur du site traité, face au vent).

Zones tampons contre la dérive de pulvérisation

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer par temps plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du lieu d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen à gros de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). NE PAS appliquer si l'humidité relative est inférieure à 50 % et si la température est supérieure à 20 °C. Réduire la dérive causée par les turbulences que créent les tourbillons en bout d'aile. La longueur occupée par les buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons

2024-6576
2025-05-01

L'utilisation des méthodes de pulvérisation ou de l'équipement suivants NE requiert PAS une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats aquatiques vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés et les terres humides), estuariens et marins.

Une zone tampon N'EST PAS requise dans le cas d'un traitement localisé appliqué à l'aide d'un équipement portatif.

Les zones tampons indiquées dans le tableau suivant doivent être aménagées entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats d'eau douce (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, cours d'eau, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins vulnérables.

Zones tampons requises

Méthodes d'application	Culture	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :			
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Tabac avant la plantation	20	10	100	45
	Semis de tabac	15	5	85	40
	Maïs	20	10	55	25
	Semis de conifère, canola, tabac après la plantation, pomme de terre, carotte, laitue, oignon, fraise	15	5	55	25
	Orge, blé, onagre	10	4	55	25
	Légumes du genre <i>Brassica</i> (chou pommé, brocoli, chou-fleur, choux de Bruxelles), rutabaga, navet	10	5	40	20
	Asperge, céleri, tomate	10	4	30	15
	Tabac, plante-abri	5	3	30	15
	Bord des routes, jachères d'été, tournières, tournesol	5	3	25	10
	Petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> (sous-groupe de cultures 13-07B)	15	5	55	25
	Mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A)				
	Petits fruits de plantes naines (sauf les bleuet nain)				
Pulvérisateur pneumatique	Pomme, poire	75	65	95	85
	Raisin	70	60	90	80

2024-6576
2025-05-01

Méthodes d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :			
			habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
	Fruits à noyau (sous-groupe de cultures 12-09)		70	60	90	80
	Petits fruits (sous-groupe de cultures 13-07B)					
	Canneberges (sous-groupe de cultures 13-07A)		75	65	90	85
	Petits fruits à croissance basse (à l'exclusion des petits fruits en corymbe)					
Voie aérienne	Maïs	Voilure fixe	800	625	800	800
		Voilure tournante	800	500	800	800
	Canola	Voilure fixe	775	475	800	800
		Voilure tournante	425	200	800	800
	Tournesol	Voilure fixe	750	450	800	800
		Voilure tournante	350	175	800	800
	Pomme de terre	Voilure fixe	800	600	800	800
		Voilure tournante	725	325	800	800

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de goutte le plus gros (classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à l'application par pulvérisateur pneumatique de ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans le site Web de l'ARLA. Si l'application est effectuée au moyen d'un pulvérisateur agricole ou par voie aérienne, les zones tampons NE PEUVENT PAS être modifiées en utilisant le calculateur de zone tampon.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole, insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

2024-6576
2025-05-01

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le RIPCARD 400 EC Insecticide pour usage agricole ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.